



# Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie RNCP37948BC1

## Le programme de formation

La formation a pour objectif de faire valider par le candidat le bloc 1 du Titre Professionnel Gestionnaire de paie de niveau 5 (équivalent BAC +2), délivré par le Ministère du Travail.

### Public visé

- Comptables de cabinets ou d'entreprises voulant se spécialiser dans la paie
- Juristes en droit social voulant se spécialiser dans la paie

### Pré requis :

Formation initiale économique et sociale

### Objectifs du programme de formation

- Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute
- Garantir les calculs des cotisations sociales en paie
- Traiter les informations impactant la rémunération nette

### Modalités pédagogiques

Formation personnalisée réalisée entièrement à distance comprenant 5 volets :

1. 4 parcours de e-learning comprenant au total 167 vidéos de formation.
2. 4 examens réalisés en ligne à la fin de l'étude de chaque parcours avec délivrance d'une note.
3. Entretiens individuels en visio de debriefing des résultats des examens et de l'étude des parcours, avec un consultant spécialisé en formation.
4. Exercices de préparation à l'examen de certification à partir d'annales.
5. Assistance à la préparation du dossier professionnel à soumettre au jury.

### Contenu du programme

#### Bloc 1 Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

4 parcours de e-learning :

- Je me forme au droit social - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je gère les dossiers du personnel - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'administre la fonction personnel - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je réalise les missions quotidiennes d'un service RH - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)

La durée moyenne d'un parcours est de 8 à 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

### **Modalités d'admission**

Admission après entretien

### **Certification**

Bloc 1 du Titre professionnel Gestionnaire de paie, délivré à l'issue de la formation, si ce le candidat réussit les évaluations conformes aux exigences de la Certification.

[Voir sur ce lien les conditions d'examen de certification pour obtenir un titre professionnel](#)

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : voir tous les détails de cette formation RNCP sur : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37948/>

### **TEMPS PROGRAMME DE FORMATION**

**Heures de e-learning :** 34 H

**Heures de tests de connaissances :** 4 H

**Temps d'accompagnement :** 4 H

**Préparation de la certification : réalisation des cas pratiques des annales des années précédentes et études des corrections :** 15 H

**Assistance dans la préparation du dossier professionnel :** 4 H

**Temps total de formation :** 61 H

**DUREE DE PROGRAMME DE FORMATION :** 3 mois

### **PRIX DU PROGRAMME DE FORMATION**

**Organisme de formation :** [Demander les conditions de partenariat](#) – [commercial@forces.fr](mailto:commercial@forces.fr)

**Particulier ou entreprise :** [Demander un devis](#)

**1 890 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue**

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**WWW.FORCES-LMS.COM**

**Email : [commercial@forces.fr](mailto:commercial@forces.fr)**